

## Conditions générales pour le concours Harley-Davidson "The Great Relay 22 Competition" (la "Compétition")

### **1. Introduction**

- a) La Compétition est organisée et gérée par la société Harley-Davidson Benelux B.V. ("H-D"), qui peut être contactée à l'adresse Laan van Vredenoord 33, Rijswijk, 2289DA, Pays-Bas.
- b) En participant à ce concours, vous acceptez les présentes conditions générales (les "Conditions") et toute décision prise par H-D, qui est définitive et contraignante pour toutes les questions liées à ce concours.
- c) Le concours commence à **09:00 heures (GMT) le 1er février 2022** et se termine à **23:59 (GMT) le 10 mars 2022** (la "période de la Compétition").

### **2. Qui peut participer à ce concours dit Compétition?**

- a) Les inscriptions à la Compétition peuvent être faites par des participants individuels (une "inscription individuelle") ou par une équipe de membres du H.O.G., ou une équipe de participants d'un Chapter officiel du H.O.G. repris dans la liste dans l'annexe 1 (une "inscription d'équipe").
- b) Les participants doivent :
  - i. être résidents et avoir une adresse postale en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, au Danemark, en Finlande, en Suède, en Islande ou en Norvège ;
  - ii. être en possession d'une carte d'affiliation au H.O.G. valide ;
  - iii. avoir 24 ans ou plus ; et
  - iv. être titulaire d'un permis moto "A" valide pour les motos avec une cylindrée de plus de 35kW.
- c) la Compétition n'est pas ouverte aux directeurs, membres, partenaires, employés, agents ou consultants de H-D, à toute personne qui contrôle ou est contrôlée directement ou indirectement par H-D, ou à tout fournisseur de biens ou de services en rapport avec la Compétition, ou à leurs conjoints, partenaires privés, partenaires commerciaux ou membres de la famille immédiate.
- d) En participant à la compétition, vous garanzissez par la présente que toutes les informations que vous avez soumises sont vraies, actuelles et complètes. H-D se réserve le droit de vérifier l'éligibilité de tous les participants et de disqualifier un participant ayant soumis de fausses informations.
- e) Dans le cas d'une inscription par équipe, tous les membres de l'équipe doivent répondre aux exigences de la présente clause 2. Il n'y a pas de limite minimale ou maximale au nombre de membres de l'équipe.

### **3. Comment fonctionne la Compétition?**

- a) Aucun achat n'est nécessaire pour participer au concours et l'inscription est gratuite.
- b) Pour participer à la Compétition, les participants doivent remplir le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse [www.thegreatrelay22.com](http://www.thegreatrelay22.com) pendant la période de la Compétition (une "inscription"). Dans le cas d'une participation d'équipe, un seul (1) formulaire de participation doit être rempli pour inclure les coordonnées du contact principal de l'équipe.
- c) Le formulaire de participation demandera aux participants de créer une application vidéo (la "Vidéo") expliquant les points suivants : (a) pourquoi ils sont la personne ou l'équipe parfaite pour gagner la Compétition, (b) quels endroits ils visiteront certainement s'ils gagnent le Prix, (c) leur itinéraire approximatif prévu s'ils gagnent le Prix, et (d) comment ils partageront leur voyage avec les autres affiliés au H.O.G. s'ils gagnent le Prix. Par exemple, les participants peuvent décrire leurs compétences en matière de tournage ou de montage vidéo, leurs expériences avec le H.O.G., leur expérience en matière de documentation de voyages à moto, ou leur expérience avec une GoPro, etc.
- d) La vidéo doit :
  - i. Être dans un anglais raisonnable ;
  - ii. ne pas durer plus de quatre (4) minutes ; et
  - iii. Être chargée vers le serveur sur le formulaire de participation sous la forme d'un lien à l'endroit indiqué. La vidéo doit être chargée sur la propre chaîne YouTube ou Vimeo du participant, ou sur son propre Facebook ou Instagram, et en tant que telle, doit respecter les exigences de longueur/format pertinentes de la plateforme sur laquelle le participant choisit de télécharger la vidéo. Dans le cas d'une participation d'équipe, l'équipe est encouragée à télécharger la vidéo sur ses comptes de médias sociaux officiels de H.O.G..
- e) Chaque participant peut soumettre au maximum une (1) participation individuelle et une (1) participation d'équipe. Pour éviter tout doute, la vidéo de la participation individuelle et de la participation d'équipe doit être différente (c'est-à-dire que le participant ne peut pas utiliser la même vidéo deux fois). Si une soumission ne satisfait pas à l'une ou à toutes les exigences d'une participation, elle ne sera pas comptabilisée comme une participation valide et sera annulée.
- f) Toutes les participations doivent être reçues par H-D pendant la période de la compétition, sinon elles seront annulées. H-D n'acceptera aucune responsabilité pour :
  - i. les participations à la Compétition qui sont perdues, égarées, endommagées ou retardées en transit, quelle qu'en soit la cause, y compris, par exemple, à la suite d'une défaillance

- postale, d'une panne d'équipement, d'un dysfonctionnement technique, d'une panne de système, de satellite, de réseau, de serveur, de matériel informatique ou de logiciel de quelque nature que ce soit ; ou
- ii. tout changement de date, d'heure ou d'annulation ou toute autre disposition pouvant empêcher un gagnant d'accepter, de prendre ou d'utiliser le prix.
- g) Le 17 mars 2022, un (1) gagnant sera sélectionné par un jury composé de trois (3) membres du personnel de H-D et de deux (2) parties externes indépendantes parmi toutes les participations valides reçues. Les titres de fonction des jurés de H-D sont les suivants : Country Manager H-D Benelux & Nordics ; Marketing Manager H-D Benelux & Nordics ; et Brand Anchor Agency & External Project Manager pour H-D Benelux & Nordics. Les jurés externes seront issus de Bigtwin Pays-Bas - Belgique et Bigtwin Suède. L'entrée gagnante sera choisie sur la base de la créativité et de l'authenticité de la vidéo, de l'enthousiasme des participants et de la force des compétences de communication des participants (y compris les compétences en anglais). Les candidatures seront jugées sur la base de concepts et de décors intéressants et créatifs, d'un montage vidéo de haute qualité, de l'originalité et de l'expression de l'esprit et des valeurs de H.O.G.
  - h) H-D enverra les noms complets des juges à toute personne qui écrira à H-D pour demander ces détails (et qui joindra une enveloppe pré-adressée) à l'adresse indiquée dans la clause 1(a) dans un délai d'un (1) mois après la fin de la période du concours.
  - i) Le gagnant sera informé le 17 mars 2022 par courrier électronique à l'adresse électronique qu'il aura fournie lors de sa participation en ligne ("notification").
  - j) Le prix doit être réclamé conformément aux instructions figurant dans le message de notification dans les sept (7) jours suivant la notification (la " période de réclamation ") en envoyant un courriel à H-D à l'adresse électronique indiquée dans la notification. Afin de recevoir son prix, le gagnant devra également fournir à H-D toute information supplémentaire demandée par H-D, conformément aux instructions énoncées dans la notification, pendant la période de réclamation. Dans le cas d'une participation d'équipe, ces informations comprendront les numéros de membre du H.O.G. et les permis de conduire des motos lourdes des autres membres de l'équipe. Afin de réclamer le Prix, le gagnant (et dans le cas d'une participation d'équipe, chaque membre de l'équipe qui conduira la moto lors du Voyage (défini ci-dessous)) doit accepter et signer le formulaire de renonciation qui sera fourni par H-D avant le Voyage. Si le prix n'est pas réclamé conformément aux instructions de la notification dans la période de réclamation, le prix sera annulé et un autre gagnant sera choisi.
  - k) Le gagnant recevra le Prix dans le délai convenu séparément entre H-D et le gagnant après que le gagnant ait fourni à H-D les informations demandées dans la Notification (comme indiqué à la clause 3(j)). Le voyage du Prix doit être effectué entre le 7 mai et le 18 juin 2022.
  - l) Il peut être demandé au gagnant de fournir à H-D une preuve d'identification (pour chaque membre de l'équipe, dans le cas d'une participation d'équipe) afin de vérifier le respect des conditions d'admissibilité à la compétition.
  - m) Si un gagnant s'avère inéligible ou ne respecte pas les conditions, il peut, à la seule discrétion de H-D, être disqualifié et un autre gagnant sera sélectionné.

#### 4. Quel est le prix ?

- a) Il y aura un (1) gagnant sélectionné parmi toutes les inscriptions valides reçues (y compris les inscriptions individuelles et les inscriptions d'équipe). Pour éviter toute ambiguïté, il y aura un (1) prix total, à gagner soit par un individu, soit par une équipe.
- b) Le gagnant recevra :
  - i. un voyage en Harley-Davidson Pan America 1250 (le "Voyage"), traversant la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège et visitant la communauté du H.O.G. dans ces pays. H-D fournira au gagnant une suggestion d'itinéraire du Grand Relais (15 000 km de long), mais il n'est pas obligatoire de le suivre (sauf que le Voyage doit passer par chacun des sept (7) pays énumérés ci-dessus). La moto Pan America attendra le gagnant chez Cap's Harley-Davidson Copenhagen au Danemark : Vestre Hedevej 24, DK-4000 Roskilde ;
  - ii. un budget de voyage de 5 000 euros à utiliser uniquement pour payer les dépenses pendant le Voyage (par exemple, les hôtels, le carburant et les ferries) (le " Budget de voyage "). Le budget de voyage doit être dépensé de la manière convenue entre H-D et le gagnant avant le Voyage. Le budget de voyage doit être transféré au gagnant par virement bancaire un mois avant la date de début du Voyage. Si une équipe a été choisie comme gagnante, H-D et l'équipe gagnante conviendront séparément de la personne de l'équipe qui recevra le budget de voyage. Il incombe à l'équipe de décider (en accord avec H-D) de la manière dont le budget de voyage sera réparti entre les membres de l'équipe ;
  - iii. H-D sera responsable du paiement des frais de transport d'un (1) participant individuel (c'est-à-dire un gagnant individuel ou une (1) personne de l'équipe gagnante) vers et depuis le

- Voyage (c'est-à-dire vers Cap's Harley-Davidson Copenhagen et depuis le Grand Relais en Belgique), le mode de transport étant déterminé par H-D à sa seule discrétion, et comme convenu entre H-D et le gagnant séparément. Pour éviter tout doute, H-D ne sera pas responsable du paiement des frais de transport de toute l'équipe vers et depuis le Voyage dans le cas d'un gagnant par équipe. Il relève de la responsabilité de l'équipe de décider quel (1) membre de l'équipe recevra les frais de transport vers et depuis le Voyage ;
- iv. un GoPro HERO 10 à utiliser pour documenter le Voyage (à retourner à H-D à la fin du Voyage) ; et
  - v. un appareil de navigation GPS pour moto TomTom Rider 550 (à retourner à H-D à la fin du voyage) (ensemble, le "prix").
- c) Les dates et heures du Prix sont soumises à disponibilité et seront convenues mutuellement entre H-D et le gagnant, mais le Voyage doit se terminer et la moto Pan-America, la GoPro et le TomTom doivent être rendus (de la manière convenue entre les parties) au Great Relay en Belgique le 18 juin 2022. La durée maximale du Voyage est de six (6) semaines. Au cours du Voyage, le gagnant doit visiter un minimum de vingt (20) chapters du H.O.G. de la liste figurant à l'annexe 1 au cours du Voyage et documenter les différents chapters en photographiant et en filmant le Voyage. Le gagnant devra fournir à H-D un itinéraire approximatif pour le Voyage au moins quatorze (14) jours avant la date de début du Voyage.
  - d) L'administration et la logistique du voyage seront discutées et convenues avec le gagnant avant le voyage, en avril.
  - e) Le gagnant devra partager avec H-D suffisamment de photos et de vidéos du voyage pour que H-D puisse publier au moins quatre (4) messages par semaine sur les médias sociaux pendant toute la durée du voyage. Ces photos et vidéos devront être éditées par le gagnant avant d'être partagées avec H-D. Le gagnant est également encouragé à partager ces photos et vidéos et tout contenu supplémentaire via ses propres canaux de médias sociaux, en taguant @TheGreatRelay et en utilisant le hashtag "#thegreatrelay". Tout contenu partagé par le gagnant doit être conforme aux directives de H-D en matière de médias sociaux, ces directives devant être mises à la disposition du gagnant avant le Voyage. La fourniture d'une formation au montage vidéo et photo pour le gagnant peut être organisée par H-D avant le Voyage, à la seule discrétion de H-D, en fonction de l'expérience préalable du gagnant en matière de montage photo et vidéo.
  - f) La moto Harley-Davidson Pan America 1250 ne peut être conduite que par le gagnant ou les membres de l'équipe gagnante pendant le voyage, sous réserve de la vérification des permis de conduire de tous les motards et de la signature du formulaire de renonciation comme l'exige H-D.
  - g) En cas de problème technique ou mécanique avec la moto Harley-Davidson Pan America 1250 pendant le voyage, le gagnant ou l'équipe gagnante doit contacter H-D par téléphone au 0031 6248 48 349. L'entretien ou les réparations de la moto doivent être effectués uniquement par un concessionnaire officiel Harley-Davidson et après approbation de H-D.
  - h) Pour toute information concernant l'assurance de la moto Harley-Davidson Pan America 1250, veuillez vous reporter à l'annexe 2. Les conditions de l'annexe 2 font partie des conditions et sont contraignantes pour le gagnant et les membres de l'équipe gagnante.
  - i) Le prix est non transférable, non échangeable et sa valeur en espèces est nulle. Le prix est destiné à un usage personnel uniquement et ne peut être revendu. Le prix peut être confisqué dans le cas où H-D détermine que le prix est utilisé de manière abusive. H-D se réserve le droit de substituer un prix d'une valeur égale ou supérieure à son entière discrétion. Si les circonstances rendent le prix indisponible dans les délais prévus à la clause 4 (c), H-D travaillera avec le gagnant pour reprogrammer le prix à un moment qui convienne aux deux parties.

## **5. Droits de propriété intellectuelle et utilisation des soumissions**

- a) En soumettant une participation au concours, les participants (et les équipes, dans le cas des participations d'équipe) acceptent que toute vidéo utilisée dans le cadre de leur participation soit leur propre création originale et n'enfreigne pas les droits de propriété intellectuelle ou autres droits d'un tiers.
- b) Les participants conserveront la propriété des droits d'auteur de leurs participations au concours.
- c) En soumettant une participation à la Compétition, le participant accorde à H-D le droit mondial d'utiliser la participation en relation avec la Compétition, dans le cadre de la publicité et/ou du marketing des produits et de la marque H-D. Cette utilisation peut inclure, sans s'y limiter, la reproduction, la copie, la traduction, l'adaptation, la publication ou la mise à disposition de la participation sur les sites Internet de H-D, sur tout compte de média social contrôlé par H-D (ou des partenaires/affiliés tiers approuvés), et dans les autres supports publicitaires et/ou marketing de H-D. Les droits accordés dans cette clause sont perpétuels (c'est-à-dire qu'ils durent pour toujours), et libres de redevances (c'est-à-dire que le participant n'aura droit à aucune compensation ou autre paiement de la part de H-D). Pour éviter tout doute, la participation d'un participant comprend la vidéo.

- d) Tous les participants renoncent irrévocablement à tous les droits moraux sur leurs entrées auxquels ils ont droit.

## 6. Général

- a) Le gagnant peut être invité à participer à une publicité raisonnable en rapport avec le concours (en plus de la documentation du voyage).
- b) H-D se réserve le droit de modifier les règles du concours, de retirer le concours à tout moment si des circonstances indépendantes de sa volonté le rendent inévitable, ou d'annuler le prix en cas de non-respect des présentes conditions.
- c) H-D utilisera vos données personnelles pour vous contacter à des fins administratives liées à ce concours.
- d) H-D assurera la sécurité de vos informations personnelles et les utilisera conformément à la politique de confidentialité disponible sur son site web (<https://www.harley-davidson.com/gb/en/footer/utility/privacy-policy.html>).
- e) Le(s) nom(s) de famille et le(s) lieu(x) géographique(s) du gagnant individuel ou de l'équipe gagnante (selon le cas) seront mis à disposition. Le gagnant individuel ou les gagnants de l'équipe (selon le cas) auront le droit de s'opposer à la publication de ces informations ou de demander une réduction de la quantité d'informations publiées. H-D peut être tenu de fournir ces informations aux autorités réglementaires compétentes.
- f) La décision de H-D concernant tout aspect du concours est définitive et contraignante et aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet.
- g) Toute annulation ou modification sera publiée sur la page de la Compétition (<https://thegreatrelay22.com/terms-and-conditions/>).
- h) À l'exception de la responsabilité qui ne peut être exclue par la loi, H-D n'est pas responsable, et vous déchargez H-D de toute responsabilité liée à toute perte ou tout dommage direct ou indirect subi à la suite de la participation à la Compétition, de l'impossibilité de gagner, du gain, de l'acceptation ou de l'utilisation d'un prix.
- i) Les présentes conditions sont régies par le droit néerlandais et les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux des Pays-Bas.

**Annexe 1 : Liste des chapters officiels du H.O.G. pouvant participer au Concours**

<b>Nom du chapitre</b>	<b>Pays</b>
Chapitre du Limbourg Pays-Bas	Pays-Bas
Chapitre Bridge	Pays-Bas
Chapitre du Corridor Pays-Bas	Pays-Bas
Chapitre de la Hollande du Nord-Est	Pays-Bas
Rock City Chapter Amersfoort Hollande	Pays-Bas
World Port Chapter Pays-Bas	Pays-Bas
Chapitre des Lacs Hollande	Pays-Bas
Chapitre de Coast Riders Alkmaar	Pays-Bas
Chapitre Delta Hollande	Pays-Bas
Chapitre du Luxembourg	Luxembourg
Chapitre "Flanders Fields" Belgique	Belgique
Chapitre de Liège Belgique	Belgique
Chapitre Pays d'Orval Belgique	Belgique
Chapitre Maasland Belgique	Belgique
Chapitre de Campine Belgique	Belgique
Chapitre Mons Hainaut Belgique	Belgique
Chapitre de Bruxelles Belgique	Belgique
Westpoort 66 Chapter	Belgique
Chapitre de Namur Belgique	Belgique
Chapitre Zenne-Dyle Belgique	Belgique
Chapitre de la métropole belge	Belgique
Chapitre de Gand, Belgique	Belgique
Chapitre d'Helsingborg	Suède
Chapitre de Goteborg Suède	Suède
Chapitre de Stockholm Suède	Suède
Chapitre de Lulea Suède	Suède
Chapitre Jarvso Suède	Suède
Chapitre de Trollhattan Suède	Suède
Chapitre d'Umeå	Suède
Chapitre de Sundsvall	Suède
Chapitre Nord de la Finlande	Finlande
Chapitre de la capitale Finlande	Finlande
Chapitre de Pohjanmaa Finlande	Finlande
Chapitre de Tampere Finlande	Finlande
Chapitre de Turku Finlande	Finlande
Chapitre de Copenhague	Danemark
Chapitre des îles Féroé	Danemark
Chapitre 1 Aros Danemark	Danemark
Chapitre Jylland SYD	Danemark
Chapitre de Bergen Norvège	Norvège
Chapitre Sud-Est	Norvège
Chapitre Ostfold Norvège	Norvège
Chapitre Sørlandet	Norvège
Chapitre Rogaland Norvège	Norvège
HOG Oslo Chapter Norvège	Norvège
Chapitre de l'Arctique	Norvège
Chapitre de Trondheim	Norvège

## Annexe 2 : Assurance de la Harley-Davidson Pan America 1250

### ASSURANCE HARLEY-DAVIDSON PAN AMERICA 1250 SPECIAL

Assurée auprès de Combi Motors Verzekeringen BV aux Pays-Bas. [www.combimotors.nl](http://www.combimotors.nl)

La moto est entièrement assurée : sur la base de l'assurance Full Casco.

L'assureur ne recouvrera jamais les coûts auprès du conducteur \*.

L'assurance responsabilité civile qui s'applique sur la police couvre les dommages causés à un tiers. Il s'agit aussi bien des dommages matériels que des dommages corporels.

L'assurance Full Casco couvre les dommages subis par l'objet assuré.

La police ne couvre pas les dommages corporels du conducteur.

La police couvre toutefois l'assistance après un accident, ce qui n'inclut pas les pannes dues à une utilisation mécanique.

**- Dommages unilatéraux : vol, collision, chute (le conducteur provoque l'accident).**

La moto est entièrement assurée. Aucun frais ne sera récupéré auprès du conducteur. La police ne couvre pas les dommages corporels du conducteur.

**- Dommage bilatéral : (une autre partie a causé l'accident)**

Les coûts sont récupérés auprès de l'assureur de l'autre partie. Les coûts pour les dommages personnels du conducteur, comme les vêtements, peuvent donc être soumis.

**- Accident causé par d'autres circonstances telles que l'incendie, le croisement d'animaux, le mauvais revêtement de la route, le mauvais fonctionnement du motorcycle.**

La moto est entièrement assurée. Aucun frais ne sera récupéré auprès du conducteur. La police ne couvre pas les dommages corporels du conducteur.

Les frais ne seront récupérés auprès du conducteur que si \* :

- Le conducteur n'était pas autorisé à conduire
- Le conducteur n'avait pas de permis de conduire valide.
- Le conducteur a causé le dommage intentionnellement ou par imprudence.
- Le conducteur était sous l'influence de stupéfiants tels que l'alcool ou les drogues.

Conditions en matière de stockage :

Les motos doivent être stockées dans un endroit fermé à clé entre 23 heures et 7 heures du matin et doivent être verrouillées à l'aide du verrou de la fourche et d'un verrou approuvé ART 4/5. Les cadenas sont fournis avec les motos.

Ces conditions s'appliquent aux pays suivants :

Belgique, Pays-Bas, Luxembourg

Danemark, Finlande, Suède, Norvège

Allemagne, Angleterre

Irlande, Irlande du Nord

Pays de Galles, Écosse